

N° 550 mars 2016
N°CPPAP 0220s07170

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org

Alors que de graves déséquilibres menacent la filière sidérurgique, les métallos FO et la Fédération FO de la métallurgie sont de tous les combats et de toutes les négociations, sur le terrain et jusque dans les ministères.

Coup de chaud sur la sidérurgie

Vallourec - p.8
La vie en suspens

Midi-Pyrénées - p. 15
L'USM de tous les superlatifs

Licenciements économiques - p. 18
Sous la loupe de l'Europe

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

“FO Métaux LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,67 euros

SMIC brut mensuel : 1466,62 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 218 euros par mois

(pour l'année 2016 : 38 616 euros)

Coût de la vie :

-1 % en janvier (-1,1 % hors tabac);

+0,2 % en glissement sur les 12 derniers mois (0 % hors tabac).

Chômeurs : 3 552 600

(catégorie A, publiés le 24 février 2016)

Indice de référence des loyers :

125,28 (4^{ème} trimestre 2015).

Taux d'intérêt (24 février) :

-0,24 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Coup de chaud sur la sidérurgie 4-7

8 Actualité sociale

Vallourec : la vie en suspens 8

9 Actualité syndicale

Coordination PCA : tenir bon sur les NAO 9

USM de Drôme et Ardèche : toujours debout 9

Coordination Valeo : rester revendicatifs 10

Métaux de Lyon : la formation pour l'action 10

Coordination Faurecia : cap sur les NAO 14

NTN-SNR : les valeurs FO 14

Midi-Pyrénées : l'USM de tous les superlatifs 15

Métaux de Sochaux : la part du lion 16

Constellium : reconquérir le terrain 17

PCA Rennes : préserver l'essentiel 17

ARS : la volonté de se développer 18

PCA Metz : une boîte auto pour mon moteur 18

19 Infos

Licenciements économiques : sous la loupe de l'Europe 19

Airbus SAS muscle sa communication 19

Résolution de la Commission Administrative Fédérale 20

21 Vos droits

Les salariés des TPE votent bientôt ! 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Loi El Khomri : toutes les raisons de dire non

L'avant-projet de loi El Khomri, ministre du Travail, visant à réformer le Code du Travail, la durée du travail et la négociation collective fait la une des médias du fait des réactions syndicales, d'une pétition en cours et d'élus politiques qui sont opposés à cette réforme. Ce projet sera présenté le 9 mars en conseil des ministres avant un examen en avril à l'Assemblée Nationale et en mai au Sénat.

Il comprend de nombreuses modifications néfastes, dont :

■ Le paiement possible par accord d'entreprise des heures supplémentaires à 10 % au lieu des 25 % ; c'est un manque à gagner pour ceux qui en effectuent.

■ L'imposition des forfaits jours annuels dans les entreprises de moins de 50 salariés, et ce sans accord collectif.

■ La durée hebdomadaire de 44 heures sur 12 semaines qui passerait à 16 semaines, ce qui signifie un allongement de la durée du travail.

■ L'aménagement du temps de travail sur une période de 3 ans pour éviter sur une période le paiement des heures supplémentaires.

■ Le référendum, afin d'essayer d'imposer des accords pour contourner les organisations syndicales majoritaires.

■ L'assouplissement des règles du licenciement économique pour pouvoir licencier plus facilement les salariés.

■ L'instauration d'accords de compétitivité qui permettraient de modifier le contrat de travail du salarié et, en cas de refus de celui-ci, de procéder à un licenciement pour motif personnel et non plus économique, ce qui n'ouvre pas les mêmes droits et évite l'obligation de reclassement.

■ Le plafonnement des indemnités prud'homales, ce qui défavorise les salariés et les empêchent d'obtenir une indemnité supérieure.

■ La primauté donnée aux accords d'en-

treprise, ce qui enlève le filet protecteur des accords de branche, avec le risque d'aboutir à des garanties inférieures, etc.

En raison du mécontentement qui s'exprime, la danse est menée par le Premier ministre lui-même, qui veut se montrer ferme et, si l'on en juge par ses intentions, c'est plutôt la « Valls » des garanties collectives des salariés. Rien n'est encore vraiment fait et des changements pourraient éventuellement intervenir lors des débats parlementaires. La ministre du Travail n'avait pas exclu l'usage du 49-3 -même si depuis elle s'est reprise- pour essayer, en cas de refus des parlementaires, de passer en force. Bizarrement, dans ce cas, elle ne sollicite pas un référendum pour s'adresser aux citoyens. C'est de la démocratie tronquée, surtout quand nous savons que le gouvernement se permet de remettre en cause la représentativité légitime des organisations syndicales en voulant imposer le référendum par la loi.

Face à ce projet qui fragilise les salariés et sécurise les employeurs sans apporter de nouvelles garanties, il était nécessaire que toutes les organisations syndicales se réunissent. Une intersyndicale les a toutes réunies le 23 février, à l'exception de la CFTC. Elles n'ont pas réussi à se mettre d'accord, la CFDT étant favorable à une partie du projet de loi. Deux autres réunions étaient programmées pour le 3 mars. Dans tous les cas, la Fédération rejette en l'état ce projet nuisible aux salariés.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Coup de chaud sur la sidérurgie

Face à un contexte de déséquilibres qui perturbe gravement la filière sidérurgique et que les pouvoirs publics semblent découvrir, il est devenu urgent d'agir. Sur le terrain et jusque dans les ministères, les métallos FO et la Fédération FO de la métallurgie sont de tous les combats et de toutes les négociations. Alors que l'offensive européenne contre le dumping chinois tarde à prendre forme et que toujours plus de sites français sont dans une mauvaise passe, FO Métaux fait le point.

Ce n'est un secret pour personne : la sidérurgie française va mal. Depuis une trentaine d'années, au fil des crises et des errements stratégiques, de fermetures de sites en restructurations, des bassins d'emplois entiers ont été dévastés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la France produit aujourd'hui 15 millions de tonnes d'acier par an, contre 25 millions au début des années 1980. Sur la même période, l'Allemagne est restée constante à 44 millions, et la Chine est passée de 60 millions à près de 800 aujourd'hui. Résultat : la France ne produit plus aujourd'hui que 1% de l'acier mondial... Alors qu'elle dispose pourtant de sites de référence, comme les établissements de Dunkerque et Fos-sur-Mer, de savoir-faire reconnus et d'unités de recherche de haute qualité notamment à Mézières-les-Metz. Comme le notait le rapport Faure en 2012, son importance « dans l'économie résulte moins de sa taille que de sa place dans la chaîne de production, comme fournisseur direct ou indirect de l'industrie métallurgique (...), des fabricants de biens d'équipement, de l'in-

dustrie du bâtiment (...) et de beaucoup de fabricants de biens de consommation ». Comment ce secteur considéré comme stratégique par les pouvoirs publics s'est-il retrouvé en si mauvaise posture ?

Une situation complexe

Après une crise de surproduction dans la foulée du choc pétrolier de 1973, la sidérurgie avait réussi à relever la tête au prix de douloureuses restructurations. Mais les années 2000 ont été marquées par plusieurs facteurs qui ont amenés à l'actuelle situation de grands déséquilibres. L'explosion de la demande chinoise et le fort accroissement de ses capacités de production tirent alors le prix des matières premières à la hausse. Parmi les acteurs de la sidérurgie, les plus petits sont pris à la gorge tandis que les plus gros s'endettent lourdement pour sécuriser leurs approvisionnements. La crise qui les frappe de plein fouet en 2008 conduit à des réactions brutales. Parmi eux, ArcelorMittal,

qui vend des milliards de dollars d'actifs et fait tourner à plein ses usines jugées les plus compétitives. Les autres doivent se mettre en sommeil. En France, Gandrange puis Florange font les frais de cette stratégie globale. La production d'acier en Europe chute de 25 %. Aujourd'hui, seuls 14 des 25 hauts-fourneaux européens d'ArcelorMittal restent en fonctionnement. Autre facteur qui est venu aggraver la situation : le gel des investissements des grands groupes entre 2008 et 2013. Ce à quoi s'ajoute l'instauration en Europe de politiques d'austérité très marquées conduisant à une insuffisance d'investissements publics qui aggrave le défaut d'investissements privés. Toujours entre 2008 et 2013, le cours élevé de l'euro par rapport au dollar a



Le site ArcelorMittal de Florange, symbole malgré lui des difficultés de la sidérurgie française.

L'industrie sidérurgique

■ **Les métaux non ferreux** : aluminium, nickel, cuivre, manganèse... et alliages (laiton...) représentés par les entreprises qui vont de l'extraction à la fabrication de métal brut (lingots, plaques, billettes, fil machine), au recyclage ainsi qu'à la première transformation des métaux (production de produits semi-finis tels que tôles, bandes, profilés, tubes barres) indispensables aux filières industrielles en aval (automobile, aéronautique et aérospatial, électronique, mécanique, bâtiment, transport, énergie, médical...).

■ **Les métaux ferreux** : sidérurgie (fer) et aciers spéciaux (inox) représentés par les entreprises qui vont de l'extraction à la fabrication de métal brut

(lingots, plaques, billettes, fil machine), au recyclage ainsi qu'à la première transformation des métaux (production de produits semi-finis tels que tôles, bandes, profilés, tubes barres) indispensables aux filières industrielles en aval (automobile, aéronautique et aérospatial, électronique, mécanique, bâtiment, transport, énergie, médical...).

■ **Les fonderies** : de métaux ferreux et non ferreux ainsi que les aciers spéciaux pour l'automobile, l'aéronautique, les machines-outils, la mécanique. Fabrication de petites pièces d'horlogerie jusqu'au contre poids des grues de plusieurs tonnes et de la pièce unique jusqu'aux grosses séries.

pénalisé l'industrie européenne. Et si aujourd'hui les deux monnaies se sont équilibrées, c'est à présent l'effondrement du rouble qui perturbe le jeu, sans oublier le niveau du yuan qui a favorisé les importations massives de la Chine vers l'Europe dans un dumping en bonne et due forme. Enfin, la volatilité des matières premières n'a en rien arrangé les affaires de la sidérurgie. Peut-elle être sauvée ? C'est en tout cas un impératif, comme l'expliquait en 2013 le député Jean Grellier, auteur du rapport du même nom sur la situation et l'avenir de la sidérurgie française : « Notre pays ne s'en sortira pas s'il perd son industrie. Sauver la sidérurgie française, c'est un combat pour notre souveraineté économique, pour toutes nos activités industrielles en aval. »

Un avenir à écrire

Parmi les pistes à explorer pour sauver la filière, nombreux sont les analystes à s'accorder pour dire qu'il faut miser sur l'innovation. Et de citer en exemple l'Usibor, cet acier plus léger et résistant fabriqué à Mouzon et à Florange, et dont l'automobile est friande. Conserver cette avance technologique face à la concurrence chinoise est indispensable pour pérenniser l'activité hexagonale. D'ailleurs, quand l'indien Lakshmi Mittal lançait en 2006 un raid boursier sur l'euro-péen Arcelor, alors n°1 mondial, le n°2 ne s'y trompait pas et lorgnait en fait sur les capacités technologiques des sites littoraux français. Aujourd'hui, 40% de la production européenne d'acier plat du groupe provient de Fos et Dunkerque ... C'est aussi à l'excellence française dans les aciers spéciaux que l'on doit la décision de

Tata Steel d'investir dans la vallée de la Fensch, en Moselle, pour produire ses rails de TGV et de tramway de 108 mètres. Plus largement, la supériorité technologique tricolore doit être maintenue, car elle ouvre des perspectives d'exportation vers les pays émergents où la demande en aciers dotés de revêtements particuliers est encore faible, et qui ne disposent pas de laboratoires de R&D à la mesure de ceux qui existent en France. La réduction des émissions de gaz carbonique dans la fabrication de l'acier

est une autre piste, qui pourrait apporter un avantage compétitif à la filière. Mais pour que l'innovation fonctionne, il faudra des investissements, et un véritable soutien des pouvoirs publics. « Comment peut-on être efficace lorsque le niveau d'investissement dans les capacités de production ou dans les compétences continue d'être déficient ? interroge Lionel Bellotti. La R&D doit permettre de développer des nouveaux produits techniques et écologiques, qui créeront de nouveaux marchés et de nouveaux besoins. D'accord pour que les entreprises perçoivent des aides publiques, mais attention, prévient-il, il doit y avoir un contrôle et des contreparties en termes d'emploi et de pérennisation des sites ! »



Dumping : une lutte nécessaire

Il était temps ! Alors que les acteurs de la filière sidérurgique subissent depuis plusieurs années les pratiques commerciales déloyales de la Chine, les pouvoirs publics viennent de découvrir ces pratiques de dumping et de s'en saisir. La Chine produit plus de 800 millions de tonnes d'acier, soit la moitié de l'acier produit dans le monde. Ses besoins nationaux ne nécessitent que la moitié de cette production. Elle doit donc écouler le reste sur le marché mondial, ce qui représente tout de même plus du double de la production cumulée de la sidérurgie européenne. Sa méthode ? Les prix cassés. Et le succès est au rendez-vous : ses exportations vers l'Europe ont doublé en un an et demi.

Les pouvoirs publics ont donc préconisé en janvier dernier la plus grande fermeté et en ont appelé à l'Europe pour protéger sa sidérurgie confrontée au dumping chinois, tout en promettant de mener en parallèle « une mobilisation d'urgence » en France pour soutenir le secteur. « La plupart des opérateurs du secteur dans nos géographies sont sortis du marché par cette pratique

lement 45 jours aux USA) et des enquêtes devraient être lancées « dès qu'un dumping préjudiciable ou une menace de préjudice est identifiée ».

Détermination

Si le combat est juste, n'intervient-il pas trop tard ? Pendant ce temps, la Chine bataille auprès de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) afin d'être reconnue en tant qu'économie de marché. Le jour où elle obtiendra satisfaction, il deviendra difficile de justifier des mesures de protectionnisme, que des pays tels que les Etats-Unis, le Japon ou le Brésil n'ont par ailleurs pas hésité à mettre en œuvre depuis plusieurs mois... Car ce type de stratégie fonctionne : à la mi 2015, Bruxelles avait imposé des droits anti-dumping d'environ 25 % sur les importations de tôles d'acier inoxydable laminées à froid en provenance de Chine et d'environ 12 % sur les produits taiwanais. Cette décision, conséquence d'une plainte déposée en mai 2014 par l'association des producteurs européens d'acier (Eurofer), avait donné une bouffée d'oxygène aux sites français d'Aperam, mais également à Acerinox. Les droits fixés par la Commission européenne sont certes provisoires, mais ne faudrait-il pas en faire de même aujourd'hui pour la sidérurgie ?

La défense de la sidérurgie française doit donc aussi passer par un soutien et une intervention accrue des pouvoirs publics. Là encore, ces derniers semblent prendre la mesure de l'urgence. « L'Etat interviendra sans hésiter lorsque des emplois peuvent être sauvés durablement », a déclaré le ministre de l'Economie, précisant que les interventions se feraient « au cas par cas, à travers un soutien aux entreprises en difficultés », citant notamment Vallourec, Akers ou encore ArcelorMittal. « La question du savoir-faire et de l'attractivité de la filière sont également au centre des enjeux, explique Lionel Bellotti. S'agissant du savoir-faire tout d'abord, nous opposons à la notion de compétitivité, rabâchée quasi quotidiennement par le patronat et le Gouvernement sous le prisme du prétendu « coût du travail », celles d'efficacité industrielle et de sens même du travail. » Pour les métallos, qui ont déjà entendu trop de belles paroles, c'est sur les actes que cette volonté sera jugée.



Les métallos FO étaient à Bruxelles le 18 février pour réclamer des mesures contre le dumping chinois.

chinoise qui est une véritable pratique de dumping », a déclaré le ministre de l'Economie avant d'ajouter : « Il faut s'engager

de toute naïveté ou de toute volonté de transiger ». Il s'est ainsi prononcé pour « une logique de lutte anti-dumping très claire, massive, directe ». Si le dossier va jusqu'au bout, des mesures provisoires anti-dumping pourraient être instaurées « avant le délai maximal de 9 mois prévu » par les procédures européennes (contre seu-

Sites français : des situations inégales

Deux ans et demi après le rapport Faure, qui identifiait comme première urgence la sécurisation de nos capacités de production, où en sont les sites français ? ArcelorMittal poursuit sa stratégie de l'offre. Ayant réduit fortement ses capacités sidérurgiques, le groupe se focalise de plus en plus sur les aciers à très haute valeur ajoutée - l'automobile, notamment - au détriment des marchés du BTP, de la construction, de l'énergie, des transports... L'avenir de plusieurs sociétés du groupe, telles Solustil - qui travaille particulièrement pour le BTP, le ferroviaire, l'aéronautique -, Industeel - pour le nucléaire ou la mécanique - ou Wire - pour la tréfilerie - est très incertain. L'emploi diminue sensiblement, de même que les investissements. Le budget recherche et développement est toujours le dernier de la classe par rapport à la concurrence. Le fonctionnement quotidien des sites prétendument confortés comme Dunkerque, Florange ou Basse-Indre depuis l'accord de 2012 avec le gouvernement, n'est pas optimal, il y a des problèmes de fiabilité. Le site dunkerquois peine à assumer seul la production demandée pour Liège, Florange et tout l'aval en France. Sur d'autres sites, des lignes de production aval sont ainsi mises en arrêt, de temps à autre, pour « manque métal ». Que penser, par ailleurs, de la « marque d'intérêt » de Mittal pour le site de Tarente, en Italie, alors que le groupe explique ne pas avoir les moyens financiers pour les investissements, les embauches et les salaires en France ? Et dans l'hypothèse où

l'opération se ferait, quel impact cela pourrait avoir sur l'avenir à moyen terme du site de Fos-sur-Mer ?

Ascometal, mis en faillite par un fond de pension, est devenu Asco Industries début 2014 suite à la reprise par l'offre française

Supplisson. Parmi les conséquences : fermeture du site du Cheylas, vente des centrales hydroélectriques, défaut d'investissement et de renouvellement des compétences. Vallourec se restructure et met en péril son activité en France. Il s'agit non seulement de l'avenir de son aciérie de Saint-Saulve, mais aussi de celui de ses tuberiers et du maintien des compétences, alors qu'un nouveau plan social a été engagé à peine le précédent terminé. Si Asco Industries, qui est sur le coup, reprendrait cette aciérie, quid de l'avenir de ses propres aciéries, notamment celle de l'usine des Dunes dans

le Dunkerquois ? Les entités du groupe Akers sont également menacées suite au rachat d'Akers AB par Union Electric, lequel a exclu de l'opération les sites français de Thionville et Berlaimont, ainsi que celui de Liège, pourtant essentiels à la filière, et qui ont été placés en redressement judiciaire en décembre dernier. Enfin, chez NLMK, si le site de Strasbourg échappe à la fermeture, celui de Beautor et ses 209 salariés n'ont plus que deux possibilités : un repreneur ou la mort...



Les équipes d'ArcelorMittal se réunissent régulièrement pour échanger et se coordonner.



C'est parfois dans la rue que les métallos doivent faire entendre leur voix.

Vallourec : la vie en suspens



Premier producteur mondial de tubes sans soudure, le groupe Vallourec a dévoilé le 1^{er} février un plan de restructuration censé le sortir de l'ornière. Ce ne sont pas moins de 1 050 salariés qui risquent d'être sacrifiés en France. Ils manifestaient à l'appel de notre organisation le 18 février devant le siège du groupe à Boulogne-Billancourt.

Chez Vallourec, un PSE peut en cacher un autre. Alors que le précédent n'est même pas terminé, le groupe en lance un nouveau pour accompagner une restructuration massive. Une fois de plus, ce sont les salariés qui paient les pots cassés. Ce nouveau plan de transformation mondial prévoit d'hyper spécialiser les sites majeurs de production de Vallourec, en France et en Allemagne. Les laminoirs de production de masse français, à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime) et à Saint-Saulve (Nord) seront fermés. Leur activité migrera sur les deux unités de laminage allemandes. Les deux sites français conservent leur activité finition. Le groupe réduira de moitié sa capacité en Europe pour mieux se repositionner sur le marché chinois et les pays émergents. L'opération s'accompagnera d'une recapitalisation. Bpifrance et le partenaire du groupe Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) verront chacun leur participation atteindre 15 % du capital du groupe après dilution pour un montant global recouvrant la moitié du milliard d'euros attendu de la levée de fonds.

paraitre de Saint-Saulve. A moins de 30 kilomètres, à Aulnoye-Aymeries, Vallourec dispose d'un second site où 150 à 170 suppressions de postes sont également attendues pour un effectif de 1 300 salariés. Un coup dur pour un bassin d'emplois déjà très sinistré. L'objectif « zéro licenciement sec en France » affiché par la direction pourrait presque prêter à rire si la situation n'était pas aussi tragique. A Cosne-sur-Loire, où 80 postes sur 204 sont menacés, les salariés pointent les erreurs de Vallourec qui, en les réorientant tout-pétrole, leur a fait perdre des marchés ultra porteurs que leurs concurrents ont aussitôt récupéré et auxquels ils doivent leur actuelle prospérité.

Pour FO, le groupe paye surtout des investissements colossaux au Brésil et aux États-Unis, qui l'ont fragilisé et induit de la surcapacité de production. Quant à la recapitalisation, notre organisation s'insurge : « Est-ce normal de voir la BPI financer un PSE au lieu de promouvoir une véritable stratégie industrielle qui pérennise les sites et les emplois au lieu de les sacrifier sur l'autel de la délocalisation et de la rentabilité à tout prix ? » fait remarquer le secrétaire fédéral Lionel Bellotti. Rapidement, les salariés, autour de FO, ont manifesté leur colère, bloquant au lendemain de l'annonce un rond-point à Saint-Saulve pour protester contre la fermeture du laminoir. Les autres sites du groupe n'ont pas tardé à leur emboîter le pas, et tous se sont retrouvés devant le siège de Vallourec à Boulogne-Billancourt à l'appel de notre organisation le 18 février, puis le 25 février à Valenciennes à l'appel de l'UL et de son secrétaire Jean-Paul Delahaie, également secrétaire de l'USM du Nord. Entretemps, le ministère de l'Économie a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur Vallourec rassemblant les collectivités, les élus et l'entreprise, avec comme objectif de « regarder toutes les voies (...) de diversification et de maintien des capacités productives », et mettre en place « un plan offensif (...) pour redonner des perspectives et qu'on prenne toutes les décisions capitalistiques qui vont avec ». Au vu de la mobilisation des salariés, il en faudra beaucoup plus pour les convaincre...

Erreurs stratégiques

A Saint-Saulve, site historique de Vallourec, la fermeture du laminoir, d'ici 2017, va entraîner la suppression de 300 em-

ploi directs sur un effectif de 900 salariés. Le PSE lancé en 2015, actuellement suspendu, prévoyait la suppression de 160 postes à la tuberie. Avec la vente de l'aciérie, ce sont au final 650 emplois directs qui risquent de dis-



Les métallos FO ont également manifesté à Valenciennes.

Coordination PCA : tenir bon sur les NAO



Alors que de nombreux changements législatifs ont bouleversé le paysage de la formation syndicale en 2015, il est apparu nécessaire aux métallos FO du groupe PCA de lui consacrer une large part de leur première coordination 2016. Jean-Yves Sabot a donc centré son intervention sur ce thème qu'il connaît bien, étant également responsable de la formation syndicale pour notre Fédération. Et la matière ne manquait pas pour expliquer les règles applicables dans ce domaine. Les questions des métallos ont d'ailleurs été nombreuses quant à ce qu'il est ou non possible de faire pour former les militants et les représentants des salariés. Jean-Yves Sabot a notamment précisé que la Fédération FO de la métallurgie allait dès cette année appliquer la subrogation salariale, ce fameux dispositif qui garantit le maintien du salaire lors d'une formation fédérale, à condition que l'entreprise ait signé une convention avec notre Fédération. Au fil de ces échanges nourris, qui démontrent tout l'intérêt porté par les métallos à la formation syndicale, le soulagement est devenu plus palpable face aux so-

lutions apportées par notre Fédération aux nombreuses questions posées.

La deuxième partie des débats a été consacrée à la préparation des négociations salariales qui s'ouvriraient dans le groupe. S'il n'a pas caché les contraintes industrielles subies par le groupe PCA, Christian Lafaye n'a cependant pas manqué de faire remarquer que la situation s'était nettement améliorée –notamment grâce au Nouveau Contrat Social négocié et signé par FO en 2013– au plan économique. Le message était donc clair : un espace de négociation existe, et c'est aux métallos de s'en emparer. Les échanges ont été riches et les participants ont exprimé leur désaccord avec une tendance que PCA –et d'autres groupes– semblent vouloir imposer : préférer l'intéressement et la participation aux augmentations lorsque l'inflation est nulle. Face à des mesures qui nuisent au financement de la protection sociale et n'entrent pas en compte dans le calcul des retraites, tous sont tombés d'accord pour dire que de bonnes NAO sont plus nécessaires que jamais.

Près d'une cinquantaine de métallos FO de tous les sites du groupe PCA se sont retrouvés le 26 janvier pour la première coordination PCA de l'année 2016. Rassemblés autour du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et de leur délégué syndical central Christian Lafaye, ils se sont concentrés sur la formation des militants et sur les négociations salariales dans le groupe.

USM de Drôme et Ardèche : toujours debout

Les métallos FO de la Drôme et de l'Ardèche se sont réunis le 21 janvier à Valence pour l'assemblée générale de leur USM. Rassemblés autour de leur secrétaire Gilles Carlomagno, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire de l'UD26/07 Arnaud Pichot, ils ont évoqué la situation du département et les perspectives de l'USM.

S'il fallait résumer l'état d'esprit des militants FO de Drôme et d'Ardèche, ce serait « détermination ». En effet, ils en ont beaucoup à revendre, comme ils l'ont montré lors de l'assemblée générale de leur USM le 21 janvier. Après un court passage à vide, l'équipe qui avait déjà bien entamé son redressement l'an dernier est désormais prête à en découdre et repart à la conquête du terrain. S'ils peuvent compter sur leur bonne entente, leur dynamisme, l'aide de notre Fédération et de l'UD, ils s'appuient aussi sur l'incontournable syndicat de localité que sont les Métaux de Valence, ainsi que sur de grandes entreprises au sein desquelles FO est bien implanté, comme Iveco Annonay, Trigano et SFS Intec. Gilles Carlomagno a rappelé aux métallos qu'il comptait sur l'implication croissante de l'ensemble des syndicats et sections syndicales FO des deux départements. Il a également salué le



dévouement de celles et ceux qui représentent notre organisation dans les nombreuses instances départementales afin de négocier pour les salariés. Bien décidés à développer FO sur leur territoire, les métallos ont d'ores et déjà prévu des actions ciblées sur des entreprises précises et prévoient de renforcer leur présence, notamment par les négociations de protocoles préélectoraux. Face à une telle motivation, nul doute que les résultats ne se feront pas attendre !

Coordination Valeo : rester revendicatifs

Les métallos FO de l'équipementier automobile Valeo se sont retrouvés à la Fédération les 14 et 15 janvier pour leur coordination. Réunis autour de leur coordinatrice Géraldine Nivon et de la secrétaire fédérale Nathalie Capart, ils ont pu faire le point sur la situation des différents sites et harmoniser leurs positions en vue des NAO.

Les métallos ont consacré une importante partie de la coordination de janvier à la préparation des NAO 2016, et notamment sur leur stratégie. Ils ont ainsi fait le point sur la pétition qu'ils ont proposé aux salariés de signer et qui a eu de bons retours sur de nombreux sites. Reste maintenant à utiliser les retombées de cette initiative pour faire monter la pression... Ils ont ensuite arrêté leurs revendications. « Alors que les actionnaires ont vu leurs dividendes progresser pour la 5^{ème} année consécutive, explique Géraldine Nivon, Valeo peut et doit rétribuer les efforts de ses salariés. » Elle a d'ailleurs regretté que les bons résultats et les perspectives des sites français ne se traduisent pas par des embauches, au moment où Valeo se positionne sur le véhicule du futur.

La coordination s'est également penchée sur la situation des sites en difficulté, comme Reims, qui a émis un droit d'alerte il y a déjà un an concernant les baisses de charge à venir entre 2016 et 2017, avec un risque important de PSE ou de chômage partiel. A Cergy, après la vente de l'activité ECU, il ne reste plus que 550 salariés. Sur l'Isle-d'Abeau, les métallos constatent aussi une baisse de l'activité et un moindre recours à l'intérim après qu'une partie de la production a été confiée à un

sous-traitant en Pologne. Heureusement, des projets pour le secteur automobile allemand vont venir redonner de l'oxygène au site très prochainement. Sur Sablé, des problématiques d'écart de stock génèrent des coûts de transports exceptionnels très importants qui vont impacter la performance du site. Laval connaît une baisse de 30 % de son chiffre d'affaire suite à arrêt de production des buses. Pourtant, la situation économique et sociale du groupe est plutôt bonne : croissance du chiffre d'affaires, des commandes, de la rentabilité, et faible endettement. Tous les voyants sont au vert et le groupe, qui dispose d'une belle marge de manœuvre financière, peut donc attribuer des volumes de production aux sites français...

La secrétaire fédérale Nathalie Capart est intervenue sur le dossier de la représentativité, félicitant au passage les équipes syndicales, grâce au travail desquelles FO pèse 27% chez les équipementiers automobiles. Chez Valeo, notre organisation réalise de remarquables résultats sur les sites où FO est implanté (43 % sur l'Isle-d'Abeau, 33 % pour Reims et Etaples, 24 % sur Blois et presque 30 % à Angers), mais pour atteindre l'objectif de 19% sur le groupe, il va falloir de nouvelles implantations...



Métaux de Lyon : la formation pour l'action

Le syndicat FO des Métaux de Lyon a tenu son assemblée générale le 5 février. Rassemblés autour de leur secrétaire Vincent Bonnier, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du secrétaire de l'USM69 Eric Devy et du secrétaire de l'UD69 Pascal Lagrue, ils ont fait le point sur l'actualité et l'action de leur structure. La formation syndicale a tenu une large place dans les discussions au cours de l'assemblée générale des Métaux de Lyon, le 5 février. En effet, les métallos ont exprimé leur satisfaction face à l'offre de formation fédérale et Vincent Bonnier a salué le grand professionnalisme de l'équipe de formation de notre Fédération. Plus encore, ils ont largement apprécié la capacité d'adaptation du dispositif à leurs demandes, notamment pour des stages plus courts collants mieux à leurs besoins et contraintes de terrain. Après avoir détaillé le nouveau programme de formation syndicale, Jean-Yves Sabot est revenu sur la subrogation salariale et ses modalités d'application. Vincent Bonnier a confirmé tout l'intérêt que son syndicat porte à la formation syndicale ainsi que sa volonté de moderniser la communication des Métaux de Lyon. Il est ensuite revenu sur le combat mené contre la fermeture du site Fagor Brandt, le plus important de l'agglomération lyonnaise, mais aussi sur le mouvement de grève dont les salariés de la fourrière de Lyon, où FO est majoritaire, sont sortis victorieux, avec le soutien de notre organisation.



Eric Devy est intervenu pour faire un point sur les difficiles mais néanmoins nécessaires négociations que mène l'USM du Rhône sur les minima conventionnels avec un grand sens des responsabilités. Les anciens ont pris la parole pour un bilan de l'action menée par la section retraités, dont les rangs sont très fournis, en particulier sur l'AFP et le FONGECIF, et les initiatives à y mener. Après un débat nourri mais conduit dans une ambiance fraternelle, Pascal Lagrue est revenu sur l'actualité interprofessionnelle et Jean-Yves Sabot a conclu l'assemblée générale par un point sur l'actualité nationale et sur les dossiers qui mobilisent notre organisation.

Qui connaît bien protège bien

Pour nous deux, une bonne protection santé, une retraite bien préparée, un avenir serein, et pour tout de suite, une jolie fête !

Bien !



Pour la fête, nous vous laisserons faire. Pour la protection sociale de la branche professionnelle des services de l'automobile, IRP AUTO

propose des prestations de Santé, Prévoyance, Épargne, Retraite, Action sociale et culturelle à ses 230 000 retraités, 400 000 salariés et plus de 130 000 entreprises.

Pour en savoir plus www.irk-auto.com



SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE ET CULTURELLE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

**Ci-gisent
les droits des salariés**

1910 - 2016



[Réformer le droit du travail ? D'accord] [Organiser son enterrement ? NON !]

Pour tout renseignement,
contactez votre délégué **FO Métaux**



Faurecia : cap sur les NAO



Les métallos FO de l'équipementier automobile Faurecia se sont retrouvés en coordination à la Fédération les 27 et 28 janvier autour de leur coordinateur Eric Ancery et en présence de la secrétaire fédérale Nathalie Capart. Au programme des discussions : un point complet sur la situation des différents sites et sur les négociations salariales 2016.

Les métallos FO de l'équipementier automobile Faurecia se sont retrouvés en coordination à la Fédération les 27 et 28 janvier autour de leur coordinateur Eric Ancery et en présence de la secrétaire fédérale Nathalie Capart. Au programme des discussions : un point complet sur la situation des différents sites et sur les négociations salariales 2016.

Si l'automobile semble garder la tête hors de l'eau, les équipementiers automobiles n'ont pas encore fini de ressentir les effets de la crise. Chez FSA, le site de Nompattelize a malheureusement fermé ses portes au 31 décembre dernier. Le site de Nogent reste voué aux armatures et celui de Cercy aux pièces de rechanges et petites cadences. La négociation engagée pour les ETAM et cadres transposés patine à cause des positions de la direction et une négociation sur la mutuelle se profile à l'horizon. Sur Cercy-la-Tour, le manque de nouvelles productions commence à se faire ressentir. Le volume d'intérimaires devrait fondre d'ici 2018 et si rien n'est fait, les métallos craignent que les CDI et CDD ne soient eux aussi touchés. A Nogent-sur-Vernisson, un accord de compétitivité est en cours. Certes, les perspectives sont correctes jusqu'en 2020 mais le gel des salaires reste difficile à supporter. A Sielest, on attend la remplaçante de la Peugeot 508, sachant que Peugeot Mulhouse garantit de l'activité pour 20 000 véhicules par an. Les NAO ont été figées pendant deux ans pour cause d'accord de performance écono-

mique. Heureusement, FO a su négocier un bon intéressement pour 2015. Sur Siedoubs, qui réalise notamment les sièges de 308, l'activité est importante et on espère des embauches, d'autant que le site attend des fabrications prévues pour le Peugeot 3008 et un nouveau véhicule Opel. Du côté de Caligny, le site confirme sa rentabilité et remplit ses objectifs grâce aux efforts des salariés, qui restent inquiets concernant l'activité glissière. Sur Marines, des investissements ont été réalisés dans 3 lignes de peinture, dont une pour le projet Nissan. Pour les métallos du site, il s'agissait cependant de la dernière coordination car Faurecia a vendu cette branche à Plastic Omnium pour 668 million d'euros... A Hénin Beaumont, la production est assurée jusqu'en 2018.

En conséquence des bons résultats du groupe, la coordination, après un bilan des NAO 2015, s'est donc attelée à ses revendications pour 2016. Les métallos sont tombés d'accord pour demander une augmentation générale de 1,5 % au 1^{er} janvier avec un talon de 30 euros, une évolution des primes de 1,5 %, un supplément d'intéressement de 300 euros et une prime de vacances à 1 500 euros. Ils demandent également la revalorisation du nombre d'années de la prime d'ancienneté (passer de 15 à 18 ans), la transformation de la prime de fin d'année en 13^{ème} mois et une prime de lancement de nouveaux projets. Pour conclure, ils se sont donné rendez-vous au congrès fédéral qui se déroulera à La Rochelle du 25 au 27 mai prochain.

NTN-SNR : les valeurs FO

Les militants FO de NTN-SNR se sont réunis pour l'assemblée générale de leur syndicat le 8 février. Rassemblés autour de leur secrétaire Isabelle Combépine et en présence du secrétaire de l'UD de Savoie Stéphane Renaud, ils ont fait un retour sur l'année écoulée et ont passé en revue les défis de 2016.

Si les années se suivent sans se ressembler, elles ont toutes un point commun chez NTN-SNR : elles sont chargées, et 2015 n'a pas dérogé à la règle. Sur les différents sites du groupe (Annecy, Seynod, Meythet, Argonay et Cran) de Haute-Savoie, les équipes syndicales ont eu fort à faire pour défendre les salariés, le plus souvent au cas par cas. Cette énergie, cette disponibilité et cette détermination ne sont d'ailleurs pas pour rien dans les bons résultats en termes de syndicalisation, puisque FO a enregistré cette année de nouvelles adhésions.

Outre une participation active à la vie de notre organisation au travers de l'USM et de l'UD, les métallos FO de NTN-SNR ont mis les bouchées doubles sur les négociations. Ils ont ainsi reconduit (et amélioré) l'accord sur l'égalité homme/femme, de même que celui sur la mutuelle. Sur les salaires en revanche, face à des propositions au rabais de la direction, FO revendiquait de véritables augmentations (100 euros pour chaque salarié), la mise en place d'une prime de transport et du ticket restaurant. Et notre organisation a pris ses responsabilités au regard de l'intransigeance de la direction en refusant de signer, afin de ne pas



cautionner une politique salariale inacceptable. « Nous reviendrons à la charge », a prévenu Isabelle Combépine. Et pour peser plus lourd lors des NAO 2016, l'équipe syndicale mise sur le développement, et notamment l'implantation au 2^{ème} collège, misant pour convaincre sur les valeurs de liberté et d'indépendance de notre organisation.

Midi-Pyrénées : l'USM de tous les superlatifs



Les métallos de Toulouse et de sa vaste région ont pu se réjouir du dynamisme de leur USM Midi-Pyrénées lors de son assemblée générale du 29 janvier. De l'avis général, elle accomplit au quotidien un remarquable travail de développement, menée par une équipe qui ne ménage pas ses efforts pour défendre les intérêts des salariés et l'industrie. Eric Ziegler a présenté son rapport moral et d'activité, revenant sur la conjoncture mondiale, européenne, nationale et régionale, afin d'offrir une vision plus juste de la situation et d'éclairer les participants sur les différents chantiers dans lesquels l'USM est engagée au quotidien et tout au long de l'année.

La pauvreté touche désormais 9 millions de Français, et en Midi-Pyrénées 16 % de la population. La région n'est pas épargnée par la crise : elle est la première en termes de chômage avec un niveau record de 256 500 chômeurs. Les pertes d'emploi restent nombreuses, seuls l'aéronautique, l'informatique et l'électronique restent stables en termes d'emploi en Midi-Pyrénées. « La crise est organisée par la finance et le grand capital et ceux qui l'orchestrent organisent une crise du système. Cela amène une perte importante du pouvoir d'achat, plus de flexibilité et des conditions de travail encore plus difficiles pour les salariés, a dénoncé Eric Ziegler. Cela devient intolérable et la ficelle va bientôt casser ! Il faut impérativement augmenter le pouvoir d'achat des salariés, simplement pour qu'ils puissent vivre décemment de leur travail et remplir correctement leur frigo tous les mois. »

Malgré toutes ces difficultés, le considérable travail accompli par les syndicats de la métallurgie de la région a permis de hisser notre organisation à la 1^{ère} place en termes de représentativité. Et il a de quoi faire rester optimiste. En effet, grâce à eux, FO Métaux est présent dans toutes les instances de la région et peut ainsi revendiquer concrètement des « plus » pour les salariés, malgré une crise qui dure. Un travail de première importance, qu'il faudra continuer de mener pour faire croître le pouvoir d'achat des salariés, a souligné Eric Ziegler. Il a par ailleurs illustré son propos avec quelques chiffres éloquentes : depuis la crise et l'accord TEG de 2009, FO a obtenu 12,5 % d'augmentation moyenne de la grille Midi-Pyrénées et pas loin de 14 % sur les niveaux II à IV (70 % des 85 000 salariés de Midi-Pyrénées concernés); chaque année la prime vacances augmente, de même que la valeur du point et la prime panier.

Concernant le développement syndical, l'USM Midi-Pyrénées peut s'enorgueillir d'avoir battu des records, avec la création de plus de 60 nouvelles sections syndicales et implantations depuis l'an dernier ! Eric Ziegler a insisté sur la nécessité de poursuivre le développement syndical et la syndicalisation que ce soit chez les ouvriers, les techniciens ou les cadres. « Le développement syndical est la seule voie pour maintenir notre force et notre dynamisme. » Les différents responsables syndicaux de la région se sont ensuite succédés à la tribune pour échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs entreprises, exprimer leurs revendications sur bon nombre de sujets et remercier l'USM et la Fédération pour leur soutien au quotidien.

Eric Keller est ensuite intervenu pour faire un point sur la situation générale nationale, sur l'aide et les outils qu'apporte la Fédération aux syndicats et sur les différents dossiers sur lesquels notre organisation est engagée. Il a félicité les métallos pour le travail accompli dans le domaine du développement syndical et les a encouragés à poursuivre dans cette voie avant de conclure : « Ce congrès s'est tenu sur des éléments concrets, dans la simplicité, avec sincérité et convivialité, de la motivation et une implication de tous. Un fort esprit d'équipe se dégage de ce congrès et il vous appartient de continuer de le faire vivre. »

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé d'Eric Ziegler (secrétaire), Philippe Terme (secrétaire adjoint), Jean-Marc Moreau (trésorier), Jean-Marc Escourrou (trésorier adjoint), Jérôme Julien (archiviste), Bruno Reynes, Pierre Fillet, Bruno Lepage, Gérard Pimbert et Patrick Boucher (membres du bureau).



Le congrès de l'USM de la Région Midi-Pyrénées s'est déroulé le 29 janvier au siège de l'UD de Haute-Garonne. L'événement a fait salle comble ; il fallait accueillir plus d'une centaine de métallos venus des huit départements de la région, réunis autour de leur secrétaire Eric Ziegler, et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller, des secrétaires d'union départementale Jean-Marie Betini (UD09), Patrick Delfau (UD46), Michel Coulon (UD82) et Eric Belouni (UD 81). L'occasion pour tous de mesurer la grande vitalité de cette USM.

Métaux de Sochaux : la part du lion

Le syndicat des Métaux de Sochaux s'est réuni en assemblée générale le 4 février. Les métallos étaient venus nombreux autour de leur secrétaire Pascal Pavillard, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du secrétaire de l'UD90 Christophe Chambon et du délégué syndical central FO PCA Christian Lafaye. Ensemble, ils sont revenus sur une année chargée pour notre organisation dans cette terre d'automobile.

Comme l'a fait remarquer Pascal Pavillard, secrétaire des Métaux de Sochaux, en présentant le rapport d'activité du syndicat lors de l'assemblée générale du 4 février, si l'année 2015 a commencé fort, ce n'est pas du fait du site PCA mais des métallos de SENSE, la maintenance de PCA qui a été externalisée. Pour combattre un changement défavorable de convention collective que voulait imposer la direction, ils ont fait monter la pression et n'ont pas hésité, sous la houlette de leur secrétaire de section Gérard Sabot, à aller à l'épreuve de force, dont ils sont sortis vainqueurs. Pascal Pavillard est ensuite revenu sur la situation du site PCA, qui demeure la locomotive économique et industrielle du département. Dès le début d'année, FO est monté au créneau car le site tournait à deux vitesses : d'un côté le système 2 qui connaît des heurts et de l'autre le système 1, qui est toujours porté par le succès commercial de la 308, la fierté de Sochaux. Pour le système 1, notre organisation demandait que l'équipe de nuit du système 1 soit complétée pour, à la fois, répondre aux commandes de la 308 et, en même temps, soulager les salariés des nombreux samedis. Les métallos ont rapidement obtenu satisfaction. Sur le système 2, FO demandait un maximum de formations pour les salariés pour non seulement leur permettre de conserver

100% de leur salaire mais aussi leur employabilité dans un contexte de montée de la digitalisation, un sujet dont s'est d'ores et déjà saisi notre Fédération en mettant en place un groupe de travail. Jean-Yves Sabot est d'ailleurs intervenu sur ce point, expliquant que

face à cette révolution technique en marche, il fallait anticiper pour ne pas subir et surtout se préparer pour pouvoir revendiquer demain les garanties dont auront besoin les salariés.

En avril, un cap symbolique a été franchi : les effectifs du site sont passés sous la barre des 10 000 salariés. « Alors que nous étions 40 000 il y a 30 ans !, s'est exclamé Pascal Pavillard. Ce passage sous la barre des 10 000 nous rappelle que l'industrie automobile est

une industrie où la productivité règne en maître, et nous devons en tenir compte autant que nous devons le combattre. » Il a également déploré que trop peu de jeunes n'obtiennent de CDI, dénonçant une stratégie qui consiste à les pressurer sans leur offrir de perspectives. Néanmoins, il s'est félicité de la mise en place du télétravail en avril, une conquête découlant directement du Nouveau Contrat Social négocié et signé par FO.

Combatifs

Après avoir ensuite bataillé pour défendre des responsables d'unité surchargés, les métallos FO se sont mobilisés pour ce qui a été le combat de l'année. En effet, en juillet, la direction annonçait brutalement le transfert des salariés des Parcs Véhicules Neufs vers GEFCO, le transfert des salariés du Roulage de Belchamp vers SEGULA, le transfert des salariés de la mise au point du Ferrage et la fermeture des Laboratoires de Belchamp. Le tout d'un coup, sans préavis et sans négociation préalable ! Inacceptable pour notre organisation qui a graduellement fait monter la pression. « Après la venue précipitée du DRH du Groupe en personne, suite à la mobilisation FO, après une longue négociation de plusieurs mois, le résultat de notre travail est bien là, s'est félicité Pascal Pavillard : aucun salarié sur le bord de la route, un transfert remplacé par une mise à disposition pour le secteur EVN, des primes pour les salariés transférés de Belchamp et du ferrage et surtout des garanties d'emploi qui vont bien au-delà de la loi. » L'année s'est achevée, côté production, sur une bonne nouvelle : le retour d'une cadence complète au système 2 avec l'arrivée de la nouvelle 3008.

Pascal a conclu en remerciant la Fédération et Christian Lafaye pour leur précieux soutien de chaque instant et en soulignant la nécessité de poursuivre le difficile travail de syndicalisation. Christian Lafaye, au-delà de la situation du site sochalien, est largement revenu sur l'actualité du groupe, et en particulier sur les négociations salariales qui venaient de s'ouvrir. Christophe Chambon a pris la parole pour un point sur l'actualité interprofessionnelle, complété par Jean-Yves Sabot avec un retour sur l'actualité nationale et les négociations dans la métallurgie. Il a également salué l'implication des militants et des retraités dans la vie du syndicat.



Constellium : reconquérir le terrain



Malgré une conjoncture peu favorable, il existe encore des sites qui tirent plutôt bien leur épingle du jeu. Celui de Constellium à Issoires est de ceux-là, comme l'a montré le rapport d'activité présenté aux métallos FO lors de l'assemblée générale du syndicat le 8 février. Le site a bénéficié d'investissements qui ont permis de rattraper une bonne part du retard pris depuis 2006, les carnets de commande sont bien garnis (les volumes ont atteint un niveau historique mais la rentabilité à la tonne n'est pas au niveau attendu. Pour autant les résultats du site sont « bons », grâce à un effet devise favorable), la rentabilité est à la hausse et l'établissement compte plus de 250 embauches depuis 2011. Il s'est de plus positionné sur l'aluminium au lithium, un produit de haute technologie très rémunérateur. Néanmoins, les salariés s'inquiètent quelque peu de voir que la diversification du site, qui travaille essentiellement pour l'aéronautique, tarde et peine

à se faire, et constatent que les orientations de l'entreprise manquent de clarté.

Dans ce cadre, il faut donc peser davantage et la syndicalisation fait figure de priorité. C'est d'ailleurs le dossier sur lequel le nouveau bureau, à la tête duquel Renaud Mailly a succédé à Alain Beaudelot, a décidé de concentrer ses efforts. Rajeuni et redynamisé, il compte reconquérir le terrain dans la perspective des élections professionnelles prévues pour 2018. Sur ce point, Lionel Bellotti a d'ailleurs insisté sur la nécessité d'être présents sur tous les collègues, mais aussi de mieux représenter les femmes dans le cadre de la parité homme/femme, et a assuré les métallos du soutien de notre Fédération. Il les a également incités à se saisir de la GPEC pour en faire un véritable outil permettant d'obtenir enfin une vraie stratégie industrielle pour l'avenir. Ce sont donc des métallos gonflés à bloc qui sont repartis à l'assaut du terrain.

Les métallos de Constellium Issoire se sont retrouvés en nombre pour l'assemblée générale de leur syndicat ce 8 février. Réunis autour du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, du secrétaire de l'USM du Puy-de-Dôme Georges Boyer et du secrétaire de l'UD63 Frédéric Brochard, ils ont fait le point sur la situation de leur site et ont renouvelé leur bureau. Renaud Mailly a succédé à Alain Beaudelot à la tête du syndicat.

PCA Rennes : préserver l'essentiel

L'assemblée générale du syndicat FO de PCA Rennes La Janais s'est déroulée le 29 janvier. Les métallos étaient réunis autour de leur secrétaire Nadine Cormier et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire de l'USM d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan Pierre Contesse pour faire le point sur l'activité de leur syndicat et sur les dossiers à venir. Avant de présenter le rapport d'activité du syndicat FO PCA Rennes La Janais, Nadine Cormier, sa secrétaire, a ouvert l'assemblée générale en saluant la grande implication des membres du conseil syndical, dont une partie a été renouvelée en cours de mandat, malgré des circonstances souvent peu favorables, notamment le chômage partiel que le site a plusieurs fois connu. Elle s'est ensuite félicitée de la bonne représentativité de FO sur le site, due à l'investissement des militants, tout en regrettant que la diminution des effectifs ait entraîné une réduction du nombre de mandats, alors que le travail syndical est loin de diminuer. En effet, la baisse de l'activité sur le site a amené du chômage partiel à répétition depuis 2012 ; avec un impact financier non négligeable pour les salariés. Nadine Cormier a rappelé que les actions de notre organisation ont été particulièrement nombreuses et pertinentes pour défendre les salariés et l'industrie, citant notamment le nouveau contrat social négocié et signé par FO dans le groupe PCA. Elle a également souligné le rôle central du syndicat FO PCA Rennes dans le département avant d'évoquer le dossier de la syndicalisation.

« Lors de la dernière AG nous avons abordé et signalé la nécessité de préparer la relève et la continuité de notre syndicat, a-t-elle déclaré. Nous avons bien fait et cela reste d'actualité, au regard des départs que nous avons connus au travers des DAEC 2014 et 2015. » (Le Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences (DAEC) est, en quelque sorte, le der-



nier étage de la GPEC pour éviter d'avoir à passer en mode « gestion de crise » avec un PREC, ou un PSE.) Elle a donc enjoint les militants à redoubler d'ardeur pour inciter les salariés à rejoindre notre organisation, pointant à cet égard l'importance de la formation syndicale. Elle a conclu son propos avec le dossier communication, expliquant les démarches entreprises par le syndicat pour renforcer l'utilisation des emails et le projet de refonte du site Internet, mais aussi la nécessité de maintenir à un bon niveau les contacts avec les médias. Jean-Yves Sabot a ensuite pris la parole pour un point sur l'actualité nationale et les dossiers qui mobilisent notre Fédération.

ARS : la volonté de se développer

Le syndicat FO ARS (garage Peugeot Montbéliard Belfort) a tenu son assemblée générale le 27 novembre dernier dans les locaux de l'union locale du pays de Montbéliard. Les métallos étaient réunis autour de leur secrétaire Pascal Perreau, et en présence de Pascal Pavillard, secrétaire de l'USM et des Métaux de Sochaux, qui représentait la Fédération, de Pierre Failenet pour l'UD25 et de la secrétaire de l'UL de Montbéliard Nadia Zedmia.

Comment se développer dans un groupe dont les effectifs sont en baisse ? La question était l'une de celles qui ont occupé les métallos du syndicat FO ARS lors de leur assemblée générale du 27 novembre dernier. Mais comme l'a fait remarquer le secrétaire du syndicat Pascal Perreau, il s'agit essentiellement d'un jeu d'écriture comptable de la direction pour ne pas étendre certains avantages, dont le CE, aux nouveaux embauchés sur la plaque Peugeot ou aux salariés y travaillant déjà. « Nous ne sommes pas dupes et nous ferons tout pour faire régulariser la situation », a prévenu Pascal Perreau. Il en a profité pour inscrire cette volonté dans le marbre des statuts, faisant ajouter « groupe Nedey automobiles » au nom du syndicat FO ARS Montbéliard Belfort, afin notamment de permettre à notre organisation de se développer au sein du groupe Nedey. Il a ainsi résumé les enjeux du développement : « Si nous voulons conserver et développer les avantages que nous avons conquis, nous avons besoin de tous les syndiqués et devons syn-



diquer des salariés sur tous les sites ! Si aujourd'hui vos élus interviennent, revendiquent, et se font entendre auprès de la direction c'est parce que nous parlons le même langage, et ce langage il nous faut le mettre en place dans le reste du groupe Nedey lors des prochaines élections en 2017. Pour cela, c'est dès maintenant qu'il nous faut agir. »

Il est ensuite revenu sur les difficiles négociations salariales, marquées par les voltefaces d'une direction qui ne joue pas le jeu, soulignant que notre organisation donne toujours la primauté au dialogue. Il a ensuite évoqué les différents dossiers qui ont occupé l'actualité nationale pour notre organisation avant de conclure sur les valeurs de FO et de donner rendez-vous aux métallos au congrès fédéral de La Rochelle en mai prochain.

PCA Metz : une boîte auto pour mon moteur

Les métallos FO PCA Metz se sont retrouvés le 16 février autour de leur secrétaire Maryvon Rion, et en présence du délégué syndical central FO PCA Christian Lafaye et du secrétaire de l'UD de Moselle Alexandre Tott. Ensemble, ils ont fait le point sur la situation du site et l'action de notre organisation.

« D'année en année, vous êtes toujours plus nombreux à répondre présent à ce moment important dans la vie d'un syndicat démocratique », s'est réjoui Maryvon Rion en accueillant les participants. La belle progression électorale de notre organisation sur le site, qui est passée de 9 à 19 % en septembre dernier, n'y est pas pour rien, a-t-il souligné. Au plan industriel, la situation est moins rose. Depuis la création du pôle Metz-Trémery, Metz, qui fabrique des BV manuelles, sert de variable d'ajustement à Trémery, en sureffectif suite à l'arrêt programmé d'un moteur et d'un mauvais timing quant à l'arrivée du moteur EB. « Il n'y a plus de perspective d'évolution, chaque fois qu'un poste se libère, c'est pour un salarié de Trémery qui souvent n'est pas volontaire, s'est alarmé Maryvon Rion, réélu secrétaire à l'unanimité. Metz a perdu près de 1000 emplois depuis 2007 ! » De plus, près de la moitié de l'usine est libre pour accueillir de l'activité, alors pourquoi pas un projet de BV automatique ?

Face à cette situation, FO poursuit la défense des salariés. Pour cela, l'équipe FO occupe efficacement le terrain et met à profit la formation syndicale pour accroître le



nombre d'adhérents. Objectif : convaincre les salariés du 2^{ème} collège et les cadres de rejoindre notre organisation. « Demain, pour peser dans les débats du pôle Metz Trémery, nous devons aussi renforcer FO sur le site de Trémery, » a expliqué Maryvon Rion. Il est également revenu sur les négociations menées par FO. Après 3 ans de modération salariale et de sacrifices consentis par les salariés, les attentes sont fortes, notamment en matière de retour aux augmentations générales. Peu après l'assemblée générale, les métallos FO ont eu une bonne nouvelle : l'élection de Maria Casoli comme secrétaire du CHSCT.

Licenciements économiques : sous la loupe de l'Europe

Un nombre croissant d'entreprises et de salariés sont confrontés à ce qu'on appelle diplomatiquement des restructurations, dont les licenciements collectifs sont devenus l'une des modalités les plus courantes et les plus traumatisantes. Étudier le phénomène en tentant d'identifier et de développer les normes juridiques qui les organisent, et ce afin d'en réduire les effets néfastes; tel est l'objet du projet mené sur fonds européens par le syndicat bulgare Metalicy. FO Métaux, qui a déjà travaillé en partenariat avec Metalicy sur ce type de dossier, s'est associé au projet, en compagnie de syndicats de Serbie, de Macédoine et de Roumanie, le tout avec l'aval d'IndustriALL European Trade Union. Au cœur de la démarche : la nécessaire information/consultation des salariés concernés, qui est prévue par une directive européenne de 1998 et qui a depuis dû être transcrite en droit national dans plusieurs pays du Vieux continent. Chaque organisation participante a donc commencé par faire le point sur la situation dans son pays sur le sujet. Pour compléter ces données, des enquêtes seront prochainement menées auprès de salariés ayant connu une procédure collective dans la métallurgie. Seront notamment examinés les pratiques de management lors de l'opération, ainsi que le degré d'application des



normes d'information/consultation avec les ouvriers et les cadres. Une synthèse des travaux est attendue pour juin prochain. Pour les participants, les résultats devraient contribuer à la résolution des problèmes rencontrés pour comprendre et appliquer la législation européenne et nationale en matière d'information/consultation, de renforcer par la formation les compétences des partenaires sociaux pour mieux accompagner et soutenir les salariés dans ces procédures, et d'éviter, par la mise en place de canaux de communication efficaces, que les licenciements collectifs ne demeurent trop souvent une surprise et puissent être mieux anticipés...

Les 21 et 22 janvier, Sophia, en Bulgarie, accueillait la réunion de lancement d'un projet européen dont FO est partie prenante pour défendre les salariés des pays concernés. Son thème : les licenciements économiques et les mesures d'information qui les accompagnent. La secrétaire fédérale Marie-Josée Millan et la déléguée fédérale Elisa Noyer y représentaient notre organisation.

Airbus SAS muscle sa communication

L'équipe syndicale FO d'Airbus SAS, emmenée par son secrétaire Jean-Marc Escourrou, vient de lancer son nouveau site Internet. Plus léger, plus moderne, plus réactif, le nouveau support se veut à la pointe de la communication à l'heure de la digitalisation. Explications.

« Alors qu'Airbus Group accélère sa marche vers la digitalisation, nous devons revoir nos façons de faire, de communiquer et d'agir, explique le secrétaire du syndicat FO Airbus SAS Jean-Marc Escourrou en présentant le nouveau site Internet de son syndicat (#lesyndicat). La pratique du syndicalisme en 2016 ne peut pas prendre la même forme qu'en 1950, nous l'avons bien compris. » Nouvelle vitrine du syndicat sur le Web, le site est organisé en plusieurs thématiques unies par une même philosophie : comprendre les nouveaux enjeux de l'entreprise et aider les salariés à les décrypter. Si la défense des salariés est au cœur de la démarche et fait l'objet d'une rubrique dédiée (qui rassemble des éléments sur les accords et sur les négociations), FO Airbus SAS entend également être un point d'information incontournable.

« Digitalisation, entreprise libérée, travail collaboratif... Autant de sujets qui vont occuper le devant de la scène dans les prochains mois, transformant en profondeur notre entreprise, analyse Jean-Marc Escourrou. Beaucoup de salariés en ont entendu parler mais ne les maîtrisent pas. Nous leur proposons chaque semaine des articles et vidéos qui décryptent ces sujets. » Ce travail d'information se concentre également sur l'action de



FO au sein de l'entreprise. Notre organisation tient en effet un véritable rôle moteur dans la négociation de nouveaux droits face aux problématiques qui se posent et qui n'existaient pas il y a encore quelques années, comme le droit à la déconnexion dans un environnement où la frontière vie pro / vie perso est de plus en plus ténue, et peut ainsi s'adresser directement aux salariés sur les sujets qui les concernent directement. Comme le résume Jean-Marc Escourrou : « #lesyndicat by FO Airbus SAS c'est tout d'abord une question d'état d'esprit, c'est le syndicat du 21^{ème} siècle le plus à même de défendre les salariés ! »

Résolution de la Commission administrative fédérale

La Commission Administrative Fédérale s'est réunie les 25 et 26 février 2016 dans les locaux de la Fédération et a adopté la résolution suivante.

L'industrie se redresse, pas l'emploi

La CA fédérale prend acte d'une situation industrielle et, plus généralement, économique qui a tendance à s'améliorer. La croissance économique a été supérieure à 1 % en 2015. Elle devrait se rapprocher des 1,3 % en 2016. Toutefois, la CA déplore que la croissance ne suffise encore pas à créer des emplois de manière significative.

Pourtant, le gouvernement n'a pas ménagé sa peine pour répondre aux sollicitations du MEDEF en matière d'allègement d'impôts et de cotisations sociales. Quitte à se rendre compte maintenant qu'il aurait peut-être mieux valu conditionner les aides et allègements à de véritables contreparties pour l'emploi. La CA fédérale remarque au moins que le Premier Ministre nous donne indirectement raison sur notre appréciation concernant la mise en œuvre du pacte de responsabilité et notre revendication de conditionnement de toutes les aides au développement effectif des investissements, de la recherche et de l'emploi.

Sur la question de l'emploi dans notre pays, préoccupation première de la Fédération, la CA fédérale appelle les pouvoirs publics à ne pas pratiquer de politique de la terre brûlée en matière sociale, au prétexte qu'une baisse structurelle du chômage en dépendrait. La CA fédérale estime qu'une telle politique est simpliste et illusoire économiquement, en même temps que dommageable socialement. En ce sens, la CA fédérale rejette le projet de loi El Khomri du 9 mars, qui veut réformer le code du travail, la durée du travail et la négociation collective, alors qu'aucune négociation entre partenaires sociaux n'a eu lieu ! Une nouvelle fois, le gouvernement essaie d'imposer une loi tout en prônant le dialogue social, sur un sujet crucial. Avec ce projet de remise en cause, qui prévoit entre autre l'assouplissement des possibilités de licenciement économique, les salariés risquent notamment de se trouver encore davantage à la merci d'employeurs « indéliçats », qui disposeront de plus de pouvoir et de facilité pour licencier. Sans compter la dénonciation de contreparties sociales, comme l'abaissement du taux de majoration des heures supplémentaires de 25 à 10 %.

La CA fédérale a enregistré les premiers travaux du groupe fédéral « digitalisation et numérique », mis en place en 2015. Elle salue cette initiative de la Fédération et demande son renforcement, tant le sujet apparaît source d'opportunités économiques en même temps que de risques démocratiques et sociaux. Notre organisation syndicale doit être moteur dans ce débat, notamment pour apporter des garanties aux salariés (emploi, conditions de travail, vie de famille...) et s'assurer du financement de la protection sociale.

Même si elle remarque un mieux en matière industrielle, La CA fédérale s'inquiète néanmoins de la situation difficile de certains sec-

teurs, comme la sidérurgie, en proie à une situation de dumping de la part de la Chine, inacceptable au plan national comme européen.

La politique conventionnelle reste heureusement dynamique

Plus que jamais, la négociation collective menée par FO, partenaire social libre, indépendant, responsable et réformiste, reste la meilleure option pour la défense des intérêts des salariés que nous représentons.

La CA fédérale félicite le Bureau Confédéral pour avoir engagé la signature de la Confédération sur le CPA (compte personnel d'activité).

Dans le cadre de la négociation de la prochaine convention de l'assurance chômage, il conviendrait d'obtenir un accord qui ne diminuerait pas les droits des chômeurs.

De la même manière, la CA fédérale félicite les syndicats, sections et Unions de Syndicats de la Métallurgie (USM) FO Métaux pour les accords de salaires qui se négocient et qui se signent à des niveaux tout à fait corrects, vu le contexte, et qui permettent des augmentations de pouvoir d'achat.

La CA fédérale appelle toutes les équipes syndicales FO Métaux à continuer de revendiquer et de signer des accords de salaires au niveau des branches, des territoires et des entreprises.

La CA fédérale invite les militants à se former. Elle rappelle que la Fédération propose un cursus adapté à leurs besoins.

Développer le syndicalisme libre et indépendant

La CA fédérale félicite les syndicats et sections syndicales de la Fédération pour les bons résultats électoraux qu'ils enregistrent. Porter et développer le syndicalisme FO est plus que jamais nécessaire pour tous les salariés et leurs familles. Il ne peut être entrepris que par des équipes syndicales fortes et nombreuses. La CA fédérale demande à nos militants de poursuivre l'effort de développement syndical par la syndicalisation et l'augmentation du nombre de nos implantations. Nous encourageons également nos équipes syndicales à redoubler d'efforts envers les ingénieurs et cadres. Conforter et renforcer notre représentativité électorale dans les 3 collèges sont indispensables au syndicalisme libre et indépendant que nous représentons.

La CA fédérale invite également les sections, syndicats et USM à s'impliquer pleinement dans la campagne TPE organisée par la Confédération et la Fédération en vue des élections de décembre 2016.

Les salariés des TPE votent bientôt !

Penchons nous cette semaine sur les tenants et les aboutissants des élections professionnelles qui se tiendront, dans chaque région, du 28 novembre au 12 décembre 2016, dans les Très Petites Entreprises. Car cette nouvelle bataille électorale est lancée !

Qui participe au vote ?

Depuis la loi Rebsamen « relative au dialogue social et à l'emploi », toutes les régions doivent avoir une commission paritaire régionale interprofessionnelle. Les électeurs seront donc :

■ Tous les salariés des entreprises de la région qui employaient moins de 11 salariés, au 31 décembre 2015 (y compris ceux du particulier employeur) ;

■ âgés de 16 ans au moins,

■ disposant d'un contrat de travail au cours du mois de décembre 2015.

(C. trav, art. L. 2122-10-2)

Ils représentent 4,6 millions de salariés toutes branches professionnelles confondues, et environ 8% des effectifs de la métallurgie et de ses secteurs rattachés. Les listes électorales seront publiées par la Direction générale du Travail le 5 septembre 2016.

Conseil FO : N'hésitez pas à inciter à aller voter, toutes les personnes que vous connaissez qui travaillent dans une TPE (famille, proches, adhérents isolés, salariés assistés par des conseils FO, etc...). En 2012 le taux de participation avait été très faible avec **10,38% de votants**.

Quels sont les enjeux des élections TPE ?

Outre la composition des **commissions paritaires régionales interprofessionnelles**, c'est la **représentativité nationale des syndicats, toutes entreprises confondues, sur le cycle électoral 2017-2021**, que ces élections TPE permettent de définir par l'adjonction des résultats aux autres mesures d'audience (élections professionnelles).

En effet, les résultats de ces élections sont compilés avec ceux obtenus dans les entreprises de 11 salariés et plus et dans les chambres d'agriculture.

Ils permettent notamment de définir quels seront les syndicats représentatifs au niveau national (audience nécessaire pour une représentativité au niveau national : 8%), et donc de déterminer les syndicats admis à **négoier les accords nationaux interprofessionnels**.

Autre enjeu majeur : la détermination du **nombre de mandats de conseillers des prud'hommes** attribués à Force ouvrière pour chaque département.

A quoi servent les commissions paritaires régionales interprofessionnelles ?

CONSEILLER : elles informent et conseillent les salariés et les employeurs, sur les **dispositions légales ou conventionnelles** qui leur sont applicables ;

INFORMER : elles informent, débattent et rendent des avis sur les **questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés**, notamment en matière d'emploi de formation, de GPEC, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;

ARBITRER : elles facilitent la **résolution de conflits** individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction, avec l'accord des parties concernées (C. trav, Art. L. 23-113-1).

Qui se présente aux élections ?

Ce sont les **syndicats** (vote sur sigle) et non des personnes physiques.

Cependant, les résultats obtenus définiront la représentativité régionale de chaque syndicat dans les TPE, laquelle détermine la **répartition des sièges des 13 commissions paritaires régionales interprofessionnelles** entre les syndicats. Aussi indiquerons-nous, dans notre propagande électorale, l'identité des salariés que nous envisagerons de désigner dans les commissions. Sur les 20 sièges à pourvoir par commission, 10 sont attribués aux représentants des organisations syndicales de salariés, les 10 autres revenant aux organisations patronales.

Quelles sont les modalités du scrutin ?

Ces élections « sur sigle syndical » ont lieu tous les 4 ans. Les électeurs voteront par voie électronique ou par correspondance, dans le collège des cadres ou des non-cadres, selon la catégorie de personnel dont ils relèvent. Le matériel de vote sera envoyé aux électeurs, par la Direction générale du Travail, en novembre 2016.

Les organisations syndicales candidates auront la possibilité de décliner leurs professions de foi par région, notamment en indiquant l'identité des salariés qu'elles envisagent de désigner aux commissions régionales. Un décret doit définir comment les salariés doivent être présentés sur la propagande électorale.

Qui peut être désigné membre d'une commission paritaire régionale interprofessionnelle ?

Les membres de la commission devront être salariés d'une entreprise de moins de 11 salariés, âgés de 18 ans révolus et n'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relatives à leurs droits (C. trav, art. L. 23-112-4).

Attention ! La règle de la parité s'applique à ces élections ! Les salariés désignés par chaque OS devront être composés dans la mesure du possible, d'autant de femmes que d'hommes. La loi Rebsamen exige en effet que « Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs pourvoient les sièges qui leur sont attribués en respectant la parité entre les femmes et les hommes. » (C. trav, L. 23-112-1).

Comment ?

Comme nous sommes organisés sous la forme de syndicats affiliés à une OS nationale et interprofessionnelle, nous nous déclarerons sous une étiquette commune, toutes branches confondues. C'est donc la **Confédération** qui procédera aux dépôts de candidatures dans les 13 régions.

Quand ?

Les candidatures des salariés aux commissions régionales doivent être transmises à la Confédération **avant la mi-avril**. La Confédération procédera ensuite au dépôt de ces listes, entre le 10 et le 23 mai.

Pour plus d'infos : www.info-tpe.fr.

Envoi des candidatures à la Confédération	Jusqu'à mi-avril
Publication officielle des candidatures par la DGT	7 juin
- Période de recours possible contre les candidatures	- du 7 au 17 juin
Journée spéciale TPE des USM avec les DSC	septembre
Mise en ligne d'un site dédié aux élections par le Gouvernement	septembre
Publication des listes électorales	5 septembre
- Délai du recours gracieux contre les listes électorales	- du 5 au 26 septembre
Envoi du matériel de vote + professions de foi aux électeurs	novembre
Vote	Du 28 novembre au 12 décembre
Proclamation des résultats	22 décembre

¹ A l'exception des entreprises relevant de branches ayant déjà instauré des commissions paritaires départementales ou régionales, dotées des mêmes attributions et d'une même composition (C. trav, art. L. 23-111-1).

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 549

6	8	4	9	3	5	7	1	2
3	5	7	1	2	8	6	9	4
2	9	1	6	4	7	8	3	5
4	6	5	2	8	9	3	7	1
9	7	8	5	1	3	4	2	6
1	2	3	4	7	6	9	5	8
8	3	2	7	6	1	5	4	9
5	1	6	3	9	4	2	8	7
7	4	9	8	5	2	1	6	3

Mots croisés n° 550

A. Pour un oui ou pour un non. B. Voit les choses en grand. C. Il apprécie son présent. Morceaux de carton. D. En absence. Ils se servent outre-Manche. E. Pour attirer l'attention des bonnes gens. Patrie du Vert Galant. F. Avant les coutumes. Insinua. G. En retard. On le sort s'il est grand. Article espagnol. H. Pour avoir la bonne taille. Administré. I. Gauches, à moins qu'elles aient changé de mains. J. Le faire demande une certaine adresse.

Verticalement.

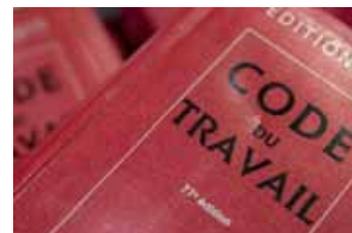
1. Conclure honnêtement quand on vous a fait des avances. 2. Plein de relations dans le milieu. 3. Supportée avec peine. Un jardin tout retourné. 4. Époque. Un peu de zef. Pas un amateur. 5. Lettres d'arnaqueur. A donc bien besoin d'être restauré. 6. Un modèle qui ne sera pas reproduit. En Inde. 7. Démens. Avenir en désordre. 8. Dans le corps du délit. Finit fauché. Voyelles. 9. Vole s'il est motorisé. 10. Touche donc chaque fois avant le premier.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 549

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	E	N	R	E	G	I	S	T	R	A
B	M	E	C	A	N	I	Q	U	E	S
C	P	U	E	R	I	L	I	T	E	S
D	O	F	F	I	C	E	O	N	U	
E	I	C	A	E	I	C	R			
F	S	H	I	S	H	A	E	H	A	
G	O	A	S	E	C	R	A	N		
H	N	T	D	O	A	N	C			
I	N	E	B	U	L	O	S	I	T	E
J	E	L	E	C	T	R	I	S	E	S

Le mot du mois : Code



Le gouvernement veut-il le réformer ? Le détricoter ? Le dynamiter ? En tout cas, puisque la bataille s'engage autour du Code du Travail, et que les fidèles lecteurs de cette rubrique ont déjà pu se familiariser avec ce dernier mot (voir FO Métaux n° 523 d'octobre 2013), il est temps de se pencher sur l'autre, le « code ». Entré dans la langue française en 1236, il est emprunté au latin *codex*, « tablette pour écrire », d'où « registre écrit », puis « recueil de lois ».

Un code réunit donc des dispositions légales relatives à un domaine particulier. On sait ce que le civil ou le pénal doivent à Napoléon, mort tout de même un peu tôt pour s'intéresser à la circulation automobile (le code de la route date de 1922). Par extension, le mot désigne l'édition de ce code, par exemple le fameux livre rouge, pas spécialement petit, en ce moment au centre de tous les débats : on ouvre le code, on le compulse. Et le militant aguerri, pointant de l'index un article, clôt triomphalement la discussion en s'exclamant : « C'est dans le code ! »

Ce n'est qu'en 1866 que le sens du mot s'est étendu à un système de symboles destiné à représenter et transmettre des informations : le code international des signaux, dans la marine, ou depuis peu le code secret nécessaire pour entrer sur l'espace privé d'un site Internet ; si vous l'avez oublié, on vous le renverra, mais si avez perdu celui de votre carte bleue, ce sera plus compliqué. En 1972 est apparu, sur les adresses, le code postal. On connaît aussi le code génétique, que chacun possède en propre, et les programmes informatiques composés de « lignes de codes », oeuvres de « codeurs ».

Ce qui nous ramène au monde du travail puisque ces salariés, souvent exploités, pourraient eux aussi se reporter avec profit au code qui les protège.



La dépendance ?
En cotisant, j'ai des services pour moi et mes parents dépendants.

Et demain, une rente pour moi.



Parfois je me dis :
et si je disparaissais ? Qui s'occupera des enfants ?
De leurs études ?

... cotiser pour protéger mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties qui assurent l'avenir

Credit photo : ©Olivier Rabier

Décès, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.

L'OCIRP, assureur à dimension sociale géré par les représentants des salariés et des employeurs, unit des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. Plus de 6 000 000 de garanties protègent ainsi les salariés cotisants par l'intermédiaire de plus de 1 300 000 contrats d'entreprises.



www.ocirp.fr



OCIRP

unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC, **les organismes de prévoyance** AG2R-MACIF PRÉVOYANCE - ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, **et les partenaires** IDENTITÉS MUTUELLE - MUTEX - PREVAAL - UNMI. (Liste janvier 2015)

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Valérie Delplace**
valerie.delplace@humanis.com

humanis.com